Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260903-DEL202665-DE

Commune Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Le jeudi 3 septembre 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 29 août 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, BOCLAUD ADAM Laura, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, KAPOLA David, DESPORTES Aurélie, BERT THEBAULT Amandine, DERRIEN Vianney

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne BUQUET Denis TREMAUDAN Procuration à Colette GABORIAU

Le quorum étant atteint 13 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal GAUTIER est désigné à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 juillet 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 65 DEMANDES DE SUBVENTION 2026

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal décide d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2026 :

Associations	**Montant**
FNACA	80.00
Amis des Granits	360.00
CIECAPD	160.00
CHAC	160.00
Team pays de Dinan secteur Guinefort école cycliste	1 000.00
APE (projet pédagogique)	1 800.00

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260903-DEL202665-DE

APE (Animation)	1 000.00
Banque alimentaire	100.00
Restos du coeur	100.00
Secours populaire	100.00
Adil 22	80.00
Total	**4 940.00**

La demande de subvention de L'UNION BOULISTE LE HINGLE BOBITAL est différée dans l'attente d'un complément d'information.

LE HINGLE, le 07 septembre 2026

Le secrétaire, Pascal GAUTIER

La Maire Odile DOUILLET LE FAOU

Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture